



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
13 mai 1999
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Vingt et unième session
7-25 juin 1999

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
Célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la vingtième session du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt et unième session.

Annotations

1. Ouverture de la session

La vingt et unième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par le représentant du Secrétaire général.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 7 du règlement intérieur, le Comité adopte l'ordre du jour en début de session. Aux termes de l'article 5, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi

par le Secrétaire général en consultation avec le Président, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention, priorité étant donnée à tout point dont l'inscription a été décidée lors d'une session antérieure du Comité.

À sa vingtième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session.

À sa sixième session, le Comité a créé deux groupes de travail permanents : le groupe de travail I, qui est chargé d'étudier et de proposer des moyens d'accélérer les travaux du Comité; et le groupe de travail II, qui est chargé d'étudier les moyens d'appliquer l'article 21 de la Convention. À sa septième session, il a décidé que la composition des groupes de travail resterait souple. À sa onzième session, le Comité a décidé que, conformément à la pratique établie, les groupes de travail se réuniraient en séance privée. Les institutions spécialisées et autres organismes susceptibles de faire une contribution de fond aux questions qu'un groupe de travail examine pourront être invités par celui-ci à participer à ses travaux. Les groupes de travail se réuniront pendant la session.

L'organisation des travaux proposée figure à l'annexe du présent document.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/1999/II/1)

3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la vingtième session du Comité

À sa douzième session, le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour un point qui autorisait la Présidente à mettre le Comité au courant des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui avaient des incidences sur les travaux du Comité.

4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autres qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention pour l'État concerné, puis tous les quatre ans, ou plus fréquemment à la demande du Comité.

À sa vingtième session, le Comité, tenant compte des critères de préférence à accorder aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis très longtemps, de la nécessité d'accorder la priorité aux rapports initiaux et du fait qu'il est souhaitable de maintenir un équilibre, notamment géographique, lorsqu'il s'agit d'examiner les rapports, a décidé d'inviter sept États parties à présenter des rapports.

À sa vingt et unième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapports initiaux de la Géorgie (CEDAW/C/GEO/1) et du Népal (CEDAW/C/NPL/1), rapport initial et deuxième rapport combinés du Belize (CEDAW/C/BLZ/1-2), deuxième et troisième rapports périodiques du Chili (CEDAW/C/CHI/2 et CEDAW/C/CHI/3), deuxième et troisième rapports périodiques combinés de l'Irlande (CEDAW/C/IRL/2-3), troisième et quatrième rapports périodiques du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (CEDAW/C/UK/3 et Add.1 et 2 et CEDAW/C/UK/4 et Add.1 à 4) et troisième et quatrième rapports périodiques de l'Espagne (CEDAW/C/ESP/3 et CEDAW/C/ESP/4).

Aux termes de l'article 49 du règlement intérieur, des représentants d'un État partie assistent aux réunions du Comité lorsque le rapport de cet État est examiné; ils participent aux débats et répondent aux questions ayant trait audit rapport. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates indicatives auxquelles leurs rapports doivent être examinés par le Comité à sa vingt et unième session.

Aux termes de l'article 47 du règlement intérieur, le Secrétaire général fait part au Comité, à chaque session, de tous les cas de non-réception de tout rapport exigé des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention. Il lui fournit aussi une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention, mais non encore examinés par le Comité. À sa vingt et unième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en ce qui concerne la présentation des rapports des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/1999/II/2).

À sa neuvième session, le Comité a décidé de convoquer une réunion du groupe de travail présession préalablement à la tenue de chaque session pour définir, à l'intention des représentants des États parties, avant les séances auxquelles leurs deuxièmes rapports périodiques et suivants seraient examinés, les points et les questions s'y rapportant.

À sa dix-neuvième session, le Comité a décidé que le groupe de travail présession se réunirait à la fin de la session précédant celle où les deuxièmes rapports périodiques et suivants seraient examinés. Le groupe de travail en vue de la vingt et unième session s'est réuni à New York, du 8 au 12 février 1999.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la situation en ce qui concerne la présentation des rapports des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/1999/II/2)

Rapport initial de la Géorgie (CEDAW/C/GEO/1)

Rapport initial du Népal (CEDAW/C/NPL/1)

Rapport initial et deuxième rapport combinés du Belize (CEDAW/C/BLZ/1-2)

Deuxième et troisième rapports périodiques du Chili (CEDAW/C/CHI/2 et CEDAW/C/CHI/3)

Deuxième et troisième rapports périodiques combinés de l'Irlande (CEDAW/C/IRL/2-3)

Troisième et quatrième rapports périodiques du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (CEDAW/C/UK/3 et Add.1 et 2 et CEDAW/C/UK/4 et Add.1 à 4)

Troisième et quatrième rapports périodiques de l'Espagne (CEDAW/C/ESP/3 et CEDAW/C/ESP/4)

Rapport du groupe de travail présession [CEDAW/C/1999/II/CRP.1, CEDAW/C/1999/II/CRP.1/Add.1 (Irlande), CEDAW/C/1999/II/CRP.1/Add.2 (Chili), CEDAW/C/1999/II/CRP.1/Add.3 (Espagne) et CEDAW/C/1999/II/CRP.1/Add.4 (Royaume-Uni)]

Réponses aux questions [CEDAW/PSWG/1999/II/CRP.1 (Royaume-Uni), CEDAW/PSWG/1999/II/CRP.1/Add.1 (Chili), CEDAW/PSWG/1999/II/CRP.1/Add.2 (Espagne) et CEDAW/PSWG/1999/II/CRP.1/Add.3 (Irlande)]

5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du

Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties. Aux termes de l'article 48 du règlement intérieur, le Comité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, communique aux États parties, pour observations, ces suggestions et ces recommandations.

À sa dixième session, le Comité a décidé, au titre du point de son ordre du jour intitulé «Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes», d'offrir à des experts d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies la possibilité de présenter au Comité réuni en séance plénière des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions susceptibles de faire l'objet de recommandations et de suggestions de caractère général.

À la même session, le Comité a décidé de sélectionner et de passer en revue certains articles et autres questions qui seront examinés lors des sessions ultérieures dans le cadre d'un programme à long terme, sans préjudice des modifications que pourraient imposer des faits nouveaux et des priorités nouvelles apparus lors de l'examen des rapports des États parties.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en oeuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités, et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. Le Comité sera saisi à sa vingt et unième session d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/1999/II/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/1999/II/3)

Rapports de la FAO (CEDAW/C/1999/II/3/Add.1 et 4)

Rapport de l'OMS (CEDAW/C/1999/II/3/Add.2)

Rapport de l'UNESCO (CEDAW/C/1999/II/3/Add.3)

6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité

À sa douzième session, le Comité a décidé que le Secrétariat préparerait, chaque année, à titre de document de présession, un rapport sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, contenant les informations communiquées par le Secrétariat, les observations faites par les membres du Comité ou les faits nouveaux intervenus dans d'autres organes chargés des instruments relatifs aux droits de l'homme. Comme le Comité a été autorisé à tenir deux sessions par an, le Secrétariat a décidé de lui présenter, à chacune d'entre elles, un rapport sur la question (CEDAW/6/1999/II/4).

À sa vingtième session, le Comité a chargé un de ses membres d'examiner le projet de règlement intérieur (CEDAW/C/1997/WG.1/WP.1) et de lui présenter ses propositions, pour examen, à sa vingt et unième session. Ces propositions figurent dans le document CEDAW/C/1999/II/WG.1/WP.2.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Comité (CEDAW/C/1999/II/4)

Projet de règlement intérieur (CEDAW/C/1997/WG.1/WP.1)

Propositions concernant le projet de règlement intérieur (CEDAW/C/1999/II/WG.1/WP.2)

7. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session

À sa dixième session, le Comité a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire de sa session suivante serait approuvé à la fin de chaque session.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt et unième session

Annexe

Organisation des travaux proposée

Lundi 7 juin 1999

425e séance

10 heures	Point 1	Ouverture de la session Célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention
15 heures		Célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention (suite)

Mardi 8 juin 1999

426e séance

10 heures	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Point 3	Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la vingtième session du Comité
	Point 5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	Point 6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire Composition des groupes de travail I et II et questions à examiner
15 heures (séance privée)	Point 5	Groupe de travail plénier
16 h 30		Réunion informelle avec les organisations non gouvernementales

Mercredi 9 juin 1999

427e séance

10 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties Géorgie : rapport initial (CEDAW/C/GEO/1)
10 h 30-11 h 15		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 15-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

428e séance

15 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (suite) Géorgie : rapport initial (CEDAW/C/GEO/1)
	Point 6	Groupe de travail I

Jeudi 10 juin 1999

429e séance

10 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (suite) Royaume-Uni : troisième et quatrième rapports périodiques (CEDAW/C/UK/3 et Add.1 et 2 et CEDAW/C/UK/4 et Add.1 à 4)
-----------	---------	--

10 h 30-11 h 30 Présentation par le représentant de l'État partie
 11 h 30-13 heures Questions des experts et dialogue avec le Comité

430e séance

15 heures Point 4 Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
 Royaume-Uni : troisième et quatrième rapports périodiques (CEDAW/C/UK/3 et Add.1 et 2 et CEDAW/C/UK/4 et Add.1 à 4)
 Point 5 Groupe de travail II

Vendredi 11 juin 1999

10 heures Points 5 et 6 Groupes de travail I et II

431e séance

15 heures Point 4 Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
 Réponses (Géorgie)
 Points 5 et 6 Groupes de travail I et II

Lundi 14 juin 1999**432e séance**

10 heures Point 4 Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
 Belize : rapport initial et deuxième rapport périodique combinés (CEDAW/C/BLZ/1-2)
 10 heures-11 h 15 Présentation par le représentant de l'État partie
 11 h 15-13 heures Questions des experts

433e séance

15 heures Point 4 Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
 Belize : rapport initial et deuxième rapport périodique combinés (CEDAW/C/BLZ/1-2)
 Points 5 et 6 Groupe de travail plénier

Mardi 15 juin 1999**434e séance**

10 heures Point 4 Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
 Népal : rapport initial (CEDAW/C/NPL/1)
 10 h 30-11 h 15 Présentation par le représentant de l'État partie
 11 h 15-13 heures Questions des experts

435e séance

15 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Népal : rapport initial (CEDAW/C/NPL/1)
	Points 5 et 6	Groupe de travail plénier

Mercredi 16 juin 1999

10 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier, observations finales
15 heures	Point 4	Groupe de travail plénier, observations finales

Jeudi 17 juin 1999**436e séance**

10 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Espagne : troisième et quatrième rapports périodiques (CEDAW/C/ESP/3 et CEDAW/C/ESP/4)
10 h 30-11 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 30-13 heures		Dialogue avec le Comité

437e séance

15 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Espagne : troisième et quatrième rapports périodiques (CEDAW/C/ESP/3 et CEDAW/C/ESP/4)
	Points 5 et 6	Groupe de travail plénier

Vendredi 18 juin 1999**438e séance**

10 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Réponses (Belize)
-----------	---------	---

439e séance

15 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Réponses (Népal)
-----------	---------	--

Lundi 21 juin 1999**440e séance**

10 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Irlande : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/IRL/2-3)
10 h 30-11 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 30-13 heures		Dialogue avec le Comité

441e séance

15 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Irlande : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/IRL/2-3)
	Points 5 et 6	Groupe de travail plénier

Mardi 22 juin 1999**442e séance**

10 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Chili : deuxième et troisième rapports périodiques (CEDAW/C/CHI/2 et CEDAW/C/CHI/3)
10 h 30-11 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 30-13 heures		Dialogue avec le Comité

443e séance

15 heures	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Chili : deuxième et troisième rapports périodiques (CEDAW/C/CHI/2 et CEDAW/C/CHI/3)
-----------	---------	---

Mercredi 23 juin 1999

10 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier, observations finales
15 heures (séance privées)	Point 4	Groupe de travail plénier, observations finales

Jeudi 24 juin 1999

10 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier, observations finales
15 heures (séance privée)	Points 5 et 6	Groupe de travail plénier

Vendredi 25 juin 1999

10 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
------------------------------	---------	---------------------------

444e séance

15 heures	Points 5 et 6	Adoption des rapports des groupes de travail I et II
	Point 7	Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session
	Point 8	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt et unième session